



DÉLIBÉRATION

du 25 juin 2024

Présents : 23 Excusés : 3 1 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 26	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine SUTEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 19 juin 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26/06/2024</u> Publiée, le <u>21/06/2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.5.6	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> <i>Prolongation du bail emphytéotique avec Atlantique Habitations</i>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Atlantique Habitations est un bailleur social majeur avec plus de 13 500 logements locatifs.

Par acte notarié du 5 novembre 1979, l'association « Maison de retraite » a consenti un bail emphytéotique à Atlantique Habitations, destiné à la construction de 15 logements, pour une durée de 45 ans à compter du 1er septembre 1979 jusqu'au 31 août 2024.

Par acte notarié du 21 juin 1989, l'association « Maison de retraite » a vendu à la commune de Mésanger la parcelle ZE 173 (découpée ensuite en plusieurs parcelles, dont le ZE 410 faisant l'objet du bail emphytéotique), sise 270 rue des Chevaliers de Malte. Tous les droits attachés à la parcelle, dont le bail emphytéotique, ont été transférés à la Commune.

La Commune ne souhaite pas devenir propriétaire de l'ensemble bâti dans l'immédiat. Atlantique Habitation a fait connaître son souhait de continuer à gérer les logements. Le bailleur a réalisé une étude technique pour identifier les travaux qui seront nécessaires pour l'ensemble immobilier. Le montant de ces travaux nécessite une durée d'amortissement de 15 ans (notamment le ravalement des façades, l'étanchéité des terrasses et les menuiseries extérieures). Aussi, il est proposé de prolonger le bail emphytéotique d'une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2039.

Après avoir entendu cet exposé,

*Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme Bâtiments*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est appelé à :

- ▶ **AUTORISER** la prolongation du bail emphytéotique pour une durée de quinze ans, soit du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2039 ;
- ▶ **DIRE** que l'ensemble des autres articles du bail emphytéotique ne sont pas modifiés ;

► **AUTORISER** Madame la Maire ou Antony AURILLON à signer l'avenant de prolongation du bail emphytéotique.

Sandrine SUTEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

